

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 2 mai 2017 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	André Léveillé	maire
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Annie Pronovost	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Est absente :	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé  
maire.

**2017-05-151**     **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-152**     **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère,  
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les  
membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter le point 14 a) et  
d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et des  
séances extraordinaires du 6 avril et du 18 avril 2017;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 1 847.65 \$ taxes incluses à la  
firme Oz Design, pour la conception de dépliants publicitaires pour la Ville de  
Saint-Tite;
  - 4.2 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 4 254.08 \$ taxes incluses à la  
firme Maçonnerie S. Bédard Inc. pour la réparation du mur arrière extérieur de  
l'Hôtel de ville;
  - 4.3 Résolution autorisant le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge  
Canadienne pour le service aux sinistrés et autorisant le versement de la somme  
de 601.92 \$ couvrant la période d'un an;

- 4.4. Résolution de nomination d'un représentant de la Ville de Saint-Tite pour siéger sur le Comité de transition et de concertation pour la restructuration des Offices Municipaux d'Habitation (OMH);
- 4.5 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 300\$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Tite pour les frais d'élagage d'arbres dans le parc de la fontaine situé sur la rue Notre-Dame;
- 4.6 Résolution appuyant la demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT) et autorisant la signature d'un protocole d'entente avec la MRC de Mékinac pour le projet d'aménagement d'un nouveau terrain de balle;
- 4.7 Demande au ministère de la Sécurité publique l'aide de ses effectifs durant la période du Festival Western édition 2017;
- 4.8 Résolution autorisant le paiement d'un montant de 650 \$ à L'École d'art Giz'l Béland, pour l'installation du décor de Pâques dans la fontaine du parc situé sur la rue Notre-Dame;

Greffé :

- 5.1 Avis de motion du règlement numéro 415-2017 concernant les prêteurs sur gages, les regrattiers et les recycleurs et applicable par la Sûreté du Québec;
- 5.2 Avis de motion du règlement numéro 416-2017 concernant le programme d'accès à la propriété résidentielle existante pour les familles;
- 5.3 Avis de motion du règlement numéro 417-2017 relatif à la création d'un programme de revitalisation pour la rénovation résidentielle;
- 5.4 Adoption du règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;
- 5.5 Demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 1);
- 5.6 Demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 2);
- 5.7 Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de construction pour la relocalisation du terrain de balle et construction de nouveaux bâtiments (# STI-16-47) à la firme Paul A. Bisson Inc., au montant de 567 000 \$ taxes incluses;
- 5.8 Demande de soumissions pour les travaux de pavage de la rue Adrien-Bélisle;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Aucun point.

7. Ressources humaines :

- 7.1 Résolution autorisant Me Julie Marchand, greffière, à participer à la formation intitulée « L'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels » offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), le 12 mai 2017 à Trois-Rivières, au coût de 445 \$ plus les taxes applicables;
- 7.2 Résolution autorisant Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Jean-Yves Groulx, inspecteur

adjoint, à participer à la formation intitulée « Modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) » offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), le 3 mai 2017 à Québec, au coût de 578 \$ plus les taxes applicables;

7.3 Résolution autorisant Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à prendre part au Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec, les 14, 15 et 16 juin 2017, au coût de 519 \$ plus les taxes applicables;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Aucun point.

9. Urbanisme et développement du territoire :

9.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 154, rue Marchildon;

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Pluritec Inc. pour la préparation d'un plan avec devis ainsi que d'un bordereau pour la construction de la partie municipale du branchement de service sur la rue Adrien-Bélisle, au coût de 1 600 \$ plus les taxes applicables;

10.2 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Les techniques de l'eau SD Inc. pour effectuer la collecte de données de puits résidentiels à la Petite-Mékinac, au coût de 930.50 \$ plus les taxes applicables;

10.3 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 2 952.50 \$ plus les taxes applicables pour la présentation du rapport technique du puits PE-2 aux élus municipaux;

10.4 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 11 305 \$ plus les taxes applicables, pour la location de 21 loggers, incluant le traitement, la mise en graphique et l'interprétation des données recueillies;

11. Autres sujets :

11.1 Résolution autorisant le versement d'un montant de 700 \$ à l'Association de Hockey mineur de Mékinac pour la participation des équipes Novice C, Atome C et Bantam A aux Championnats Interrégionaux;

11.2 Résolution autorisant l'achat de 4 billets au coût de 35 \$ chacun, pour le souper « Silence et noirceur » organisé par l'Association des personnes handicapées actives de Mékinac qui aura lieu le 2 juin 2017 à la Salle Aubin de Sainte-Thècle;

11.3 Résolution autorisant le paiement de quatre (4) droits de jeu au coût total de 400 \$ taxes incluses, pour la participation au tournoi de golf spécial 50<sup>e</sup> édition organisé par le Festival Western de St-Tite, qui aura lieu le 15 juin 2017 au Club de golf le Saint-Rémi;

11.4 Résolution autorisant le versement d'une aide financière de 50 \$ à Mesdames Britany Béland, Magalie Béland, Alyson Fraser et Rosalie Lefebvre pour leur participation à la Coupe Dodge en hockey féminin qui a eu lieu du 14 au 16 avril 2017;

- 11.5 Résolution autorisant l'achat d'un billet au coût de 100 \$ pour le souper aux homards organisé par le Camp Val Notre-Dame, qui aura lieu le 27 mai 2017;
- 11.6 Résolution de félicitations à M. François Davidson, pour sa participation à la 121<sup>e</sup> édition du Marathon de Boston, qui a eu lieu le 17 avril 2017;
12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2017 au montant de 384 399.83 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
  - a) Résolution d'adjudication du contrat pour les travaux de branchement à l'aqueduc de l'immeuble situé au 160, rue Adrien-Bélisle (#2017-04-03) à la firme Les Excavations Jovanex Inc., au montant de 98 970.48 \$ taxes incluses;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-153**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 6 AVRIL ET DU 18 AVRIL 2017**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et des séances extraordinaires du 6 avril et du 18 avril 2017 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2017-05-154**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 1 847.65 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME OZ DESIGN, POUR LA CONCEPTION DE DÉPLIANTS PUBLICITAIRES POUR LA VILLE DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire faire connaître ses services, ses activités et ses programmes au moyen de dépliants publicitaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme Oz Design a conçu 3 000 dépliants publicitaires au coût de 1 847.65 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 1 847.65 \$ taxes incluses à la firme Oz Design, pour la conception de dépliants publicitaires pour la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-155**    **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 4 254.08 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME MAÇONNERIE S. BÉDARD INC. POUR LA RÉPARATION DU MUR ARRIÈRE EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE le mur arrière extérieur de l'Hôtel de ville nécessitait des travaux de réparation;

CONSIDÉRANT QUE la firme Maçonnerie S. Bédard Inc. a effectué ces travaux au coût de 4 254.08 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 4 254.08 \$ taxes incluses à la firme Maçonnerie S. Bédard Inc. pour la réparation du mur arrière extérieur de l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-156**    **RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LE SERVICE AUX SINISTRÉS ET AUTORISANT LE VERSEMENT DE LA SOMME DE 601.92 \$ COUVRANT LA PÉRIODE D'UN AN**

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour le service aux sinistrés doit être renouvelée;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a pour objet d'établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

CONSIDÉRANT QU'une contribution au montant de 601.92 \$ doit être versée à la Croix-Rouge pour une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'entente entre la Ville de Saint-Tite et la Croix-Rouge Canadienne pour le service aux sinistrés;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire, M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer cette entente et tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement de la somme de 601.92 \$ à la Croix-Rouge Canadienne, couvrant la période d'un an.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-157**

**RÉSOLUTION DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION POUR LA RESTRUCTURATION DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION (OMH)**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur des dispositions de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (2016, ch.17) qui concernent le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT QUE l'échéance prévue pour les regroupements des Offices municipaux d'habitation est juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'à une rencontre des OMH du territoire de la MRC de Mékinac, tenue le 5 avril 2017, les participants ont manifesté le souhait de voir constituer un OMH régional sous l'égide de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE le processus de regroupement prévoit plusieurs activités normalisées, sous la supervision de la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite compte 43 logements de type HLM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le maire M. André Léveillé soit nommé sur le Comité de transition et de concertation avec pour mandat d'amorcer le processus de planification dudit regroupement;

QUE M. le maire André Léveillé soit, par la présente résolution, autorisé à signer tous documents jugés nécessaires au processus de regroupement.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-158**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 300 \$ À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-TITE POUR LES FRAIS D'ÉLAGAGE D'ARBRES DANS LE PARC DE LA FONTAINE SITUÉ SUR LA RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse de Saint-Tite a procédé à l'été 2016, à des travaux d'élagage des arbres dans le parc de la fontaine situé sur la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse de Saint-Tite demande à la Ville de participer financièrement au coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 300 \$ à la Fabrique de la paroisse de Saint-Tite pour les frais d'élagage des arbres dans le parc de la fontaine situé sur la rue Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-159**     **RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) ET AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DE MÉKINAC POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU TERRAIN DE BALLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite entend déposer une demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT) pour le projet d'aménagement d'un nouveau terrain de balle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déposer une résolution municipale appuyant ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie la réalisation du projet d'aménagement d'un nouveau terrain de balle, dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à signer le protocole d'entente avec la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-160**     **DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE L'AIDE DE SES EFFECTIFS DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 50<sup>e</sup> édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 8 au 17 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié, et ce à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise sur pied d'un tel service, nos ressources et nos compétences sont toutefois limitées advenant l'arrivée d'un événement touchant la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de la Sécurité publique l'aide de ses effectifs durant la période du Festival Western prévue du 8 au 17 septembre 2017, s'il survient un événement requérant sa présence.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-161**     **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 650 \$ À L'ÉCOLE D'ART GIZ'L BÉLAND, POUR L'INSTALLATION DU DÉCOR DE PÂQUES DANS LA FONTAINE DU PARC SITUÉ SUR LA RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE L'École d'art Giz'l Béland a procédé à l'installation du décor de Pâques dans la fontaine du parc situé sur la rue Notre-Dame, ce qui inclut l'enlèvement

du décor de Noël;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux s'élève à 650 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le paiement d'un montant de 650 \$ à l'École d'art Giz'l Béland, pour l'installation du décor de Pâques dans la fontaine du parc situé sur la rue Notre-Dame.

Adoptée à l'unanimité

### GREFFE

#### MOTION

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2017 CONCERNANT LES PRÊTEURS SUR GAGES, LES REGRATTIERS ET LES RECYCLEURS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Yvon Veillette donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 415-2017 concernant les prêteurs sur gages, les regrattiers et les recycleurs et applicable par la Sûreté du Québec.

Ce règlement a pour objet de définir des règles pour les commerces de prêteurs sur gages, de regrattiers et de recycleurs s'établissant sur le territoire de la Ville de Saint-Tite.

#### MOTION

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 416-2017 CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ RÉSIDENIELLE EXISTANTE POUR LES FAMILLES

Madame la conseillère Marie-Andrée Trudel donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 416-2017.

Ce règlement a pour objet de créer un programme afin d'aider les familles à acquérir une propriété résidentielle existante.

#### MOTION

#### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2017 RELATIF À LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

Madame la conseillère Annie Pronovost donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 417-2017.

Ce règlement a pour objet de créer un programme de revitalisation afin de favoriser la rénovation résidentielle.

#### 2017-05-162

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2017 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite, a été donné à la séance ordinaire du 4 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Dampousse, conseiller, et résolu :



QUE soit adopté le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-163**    **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 1)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier (secteur 1) pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier (secteur 1) pour l'année 2017-2018;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-164**    **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 2)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier (secteur 2) pour l'année 2017-2018;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier (secteur 2) pour l'année 2017-2018;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-165**     **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA RELOCALISATION DU TERRAIN DE BALLE ET CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS (# STI-16-47) À LA FIRME PAUL A. BISSON INC., AU MONTANT DE 567 000 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres public qui se terminait le 20 avril 2017, trois (3) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de construction pour la relocalisation du terrain de balle et construction de nouveaux bâtiments, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paul A. Bisson Inc., au prix de 567 000 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-166**     **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE ADRIEN-BÉLISLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour les travaux de pavage de la rue Adrien-Bélisle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs proposés dans le document préparé par M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, pour les travaux de pavage de la rue Adrien-Bélisle;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

**RESSOURCES HUMAINES**

**2017-05-167**     **RÉSOLUTION AUTORISANT ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PARTICIPER À LA FORMATION INTITULÉE « L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES MUNICIPAUX ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS » OFFERTE PAR LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ), LE 12 MAI 2017 À TROIS-RIVIÈRES, AU COÛT DE 445 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) propose une formation intitulée « L'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels » qui se tiendra le 12 mai 2017 à Trois-Rivières, au coût de 445 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, a manifesté l'intérêt de participer à cette formation, étant la personne responsable de l'accès à l'information de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Me Julie Marchand, greffière, à participer à la formation offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) intitulée « L'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels », au coût de 455\$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal défraie le coût de la formation et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-168** **RÉSOLUTION AUTORISANT MME MARIE-ANDRÉE BÉLANGER, DIRECTRICE DE L'URBANISME ET INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET M. JEAN-YVES GROULX, INSPECTEUR ADJOINT, À PARTICIPER À LA FORMATION INTITULÉE « MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) » OFFERTE PAR LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ), LE 3 MAI 2017 À QUÉBEC, AU COÛT DE 578 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) propose une formation intitulée « Modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) » qui se tiendra le 3 mai 2017 à Québec, au coût de 578 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Jean-Yves Groulx, inspecteur adjoint, ont manifesté l'intérêt de participer à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement et M. Jean-Yves Groulx, inspecteur adjoint, à participer à la formation offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) intitulée « Modifications au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) », au coût de 578\$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal défraie le coût des formations et rembourse les frais de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-169**

**RÉSOLUTION AUTORISANT MME ALYNE TRÉPANIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE, À PRENDRE PART AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) QUI SE TIENDRA À QUÉBEC, LES 14, 15 ET 16 JUIN 2017, AU COÛT DE 519 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel à Québec, les 14, 15 et 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE Mme Alyne Trépanier, directrice générale, a manifesté l'intérêt d'y assister,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à prendre part au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 14, 15 et 16 juin 2017, qu'il défraie le coût d'inscription au montant de 519 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais de déplacement et d'hébergement encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-170**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 154, RUE MARCHILDON**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'urbanisme le 5 avril 2017 concernant la plantation d'une haie de cèdre sur l'immeuble du 154, rue Marchildon, soit le lot numéro 4 443 672 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché au bureau de la municipalité en date du 6 avril 2017 et publié dans le journal L'hebdo du Saint-Maurice en date du 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la disposition réglementaire non respectée est une norme relative au règlement de zonage et ne touche pas les usages ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone 127-Rc;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la plantation d'une haie de cèdre d'une hauteur de 4 mètres le long de la limite latérale située à l'est jusqu'à une distance de 4,26 mètres de la limite avant, soit une dérogation quant à la hauteur excédentaire de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la haie est mitoyenne avec un bâtiment commercial exerçant de l'entreposage extérieur et comportant un achalandage important;

CONSIDÉRANT QUE la plantation de la haie de cèdre vise à améliorer l'aspect esthétique de la propriété résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la quincaillerie désirent diminuer les impacts négatifs de leurs activités commerciales envers la propriété résidentielle mitoyenne;

CONSIDÉRANT QUE les activités d'entreposage de la quincaillerie sont exercés depuis plusieurs années et que celles-ci sont nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure, à savoir :

- Autorise la plantation d'une haie de cèdre d'une hauteur de 4 mètres le long de la limite latérale située à l'est jusqu'à une distance de 4,26 mètres de la limite avant, soit une dérogation quant à la hauteur excédentaire de 2 mètres. Le tout, conditionnellement à ce que la haie ne dépasse pas la façade de la résidence et que celle-ci soit entretenue annuellement de manière à ne pas dépasser la hauteur de 4 mètres demandée.

Advenant un changement d'usage passant de commercial à résidentiel du lot numéro 4 443 673, la haie de cèdre mitoyenne devra respecter la hauteur prescrite à la règlementation alors en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

#### GESTION DES EAUX

2017-05-171

#### RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME PLURITEC INC. POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN AVEC DEVIS AINSI QUE D'UN BORDEREAU POUR LA CONSTRUCTION DE LA PARTIE MUNICIPALE DU BRANCHEMENT DE SERVICE SUR LA RUE ADRIEN-BÉLISLE, AU COÛT DE 1 600 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la préparation d'un plan avec devis ainsi que d'un bordereau pour la construction de la partie municipale du branchement de service sur la rue Adrien-Bélisle;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Pluritec Inc., au coût de 1 600 \$ plus les taxes applicables,;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Pluritec Inc., pour la préparation d'un plan avec devis ainsi que d'un bordereau pour la construction de la partie municipale du branchement de service sur la rue Adrien-Bélisle, au coût de 1 600 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-172**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME LES TECHNIQUES DE L'EAU SD INC. POUR EFFECTUER LA COLLECTE DES DONNÉES DE PUIITS RÉSIDENITIELS À LA PETITE-MÉKINAC, AU COÛT DE 930.50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer la collecte des données de puits résidentiels à la Petite-Mékinac, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Les techniques de l'eau SD Inc., au coût de 930.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Les techniques de l'eau SD Inc. pour effectuer la collecte des données des puits résidentiels à la Petite-Mékinac, au coût de 930.50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-173**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME ARRAKIS CONSULTANTS INC. AU COÛT DE 2 952.50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LA PRÉSENTATION DU RAPPORT TECHNIQUE DU PUIITS PE-2 AUX ÉLUS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire que la firme Arrakis Consultants Inc. lui présente le rapport technique du puits PE-2 à la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 2 952.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 2 952.50 \$ plus les taxes applicables, pour la présentation du rapport technique du puits PE-2 aux élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-174**

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME ARRAKIS CONSULTANTS INC. AU COÛT DE 11 305 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LA LOCATION DE 21 LOGGERS, INCLUANT LE TRAITEMENT, LA MISE EN GRAPHIQUE ET L'INTERPRÉTATION DES DONNÉES RECUEILLIES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la location de 21 loggers pour les puits privés à la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 11 305 \$ plus les taxes applicables, incluant le traitement, la mise en graphique et l'interprétation des données recueillies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Arrakis Consultants Inc., au coût de 11 305 \$ plus les taxes applicables, pour la location de 21 loggers incluant le traitement, la mise en graphique et l'interprétation des données recueillies.

Adoptée à l'unanimité

**AUTRES SUJETS**

**2017-05-175**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 700 \$ À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MÉKINAC POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES NOVICE C, ATOME C ET BANTAM A AUX CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX**

CONSIDÉRANT QUE les équipes de hockey Novices C, Atome C et Bantam A ont participé aux Championnats Interrégionaux qui ont eu lieu du 6 au 9 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE 14 joueurs de ces équipes proviennent de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a été sollicité par l'Association de hockey mineur de Mékinac pour supporter financièrement ces joueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 700 \$, soit 50 \$ par joueur provenant de Saint-Tite, à l'Association de hockey mineur de Mékinac pour la participation des équipes Novice C, Atome C et Bantam A aux Championnats Interrégionaux.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-176**

**RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 4 BILLETS AU COÛT DE 35 \$ CHACUN, POUR LE SOUPER « SILENCE ET NOIRCEUR » ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ACTIVES DE MÉKINAC QUI AURA LIEU LE 2 JUIN 2017 À LA SALLE AUBIN DE SAINTE-THÈCLE**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de l'Association des personnes handicapées actives de Mékinac, pour participer au souper « Silence et noirceur » qui aura lieu le 2 juin 2017 à la Salle Aubin de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le coût du billet est de 35 \$ chacun;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge pertinent d'être représenté lors de ce souper;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de quatre (4) billets au coût de 35 \$ chacun, pour le souper « Silence et noirceur » organisé par l'Association des personnes handicapées actives de Mékinac qui aura lieu le 2 juin 2017 à la Salle Aubin de Sainte-Thècle.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-177**     **RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE QUATRE (4) DROITS DE JEU AU COÛT TOTAL DE 400 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF SPÉCIAL 50<sup>E</sup> ÉDITION ORGANISÉ PAR LE FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE, QUI AURA LIEU LE 15 JUIN 2017 AU CLUB DE GOLF LE SAINT-RÉMI**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu une invitation pour prendre part au tournoi de golf spécial 50<sup>e</sup> édition organisé par le Festival Western de St-Tite, qui aura lieu le 15 juin 2017 au Club de golf Le St-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire retenir quatre (4) droits de jeu, totalisant une somme de 400 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de quatre (4) droits de jeu au coût total de 400 \$ taxes incluses pour la participation au tournoi de golf spécial 50<sup>e</sup> édition organisé par le Festival Western de St-Tite, qui aura lieu le 15 juin 2017 au Club de golf Le St-Rémi.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-178**     **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 \$ À MESDAMES BRITANY BÉLAND, MAGALIE BÉLAND, ALYSON FRASER ET ROSALIE LEFEBVRE POUR LEUR PARTICIPATION À LA COUPE DODGE EN HOCKEY FÉMININ QUI A EU LIEU DU 14 AU 16 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE Mesdames Britany Béland, Magalie Béland, Alyson Fraser et Rosalie Lefebvre ont participé à la Coupe Dodge en hockey féminin, du 14 au 16 avril derniers;

CONSIDÉRANT QU'elles ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Tite considère important d'encourager le sport d'élite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière à Mesdames Britany Béland, Magalie Béland, Alyson Fraser et Rosalie Lefebvre, au montant de 50 \$ chacune, pour leur participation à la Coupe Dodge en hockey féminin.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-179**     **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN BILLET AU COÛT DE 100 \$ POUR LE SOUPER AUX HOMARDS ORGANISÉ PAR LE CAMP VAL NOTRE-DAME, QUI AURA LIEU LE 27 MAI 2017**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Camp Val Notre-Dame, pour participer à son souper aux homards qui aura lieu le 27 mai 2017;

CONSIDÉRANT que le coût du billet est de 100 \$ par personne;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge pertinent d'être



représenté lors de ce souper;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'un billet au coût de 100 \$ pour le souper aux homards organisé par le Camp Val Notre-Dame, qui aura lieu le 27 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-180**     **RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS DAVIDSON, POUR SA PARTICIPATION À LA 121<sup>E</sup> ÉDITION DU MARATHON DE BOSTON, QUI EU LIEU LE 17 AVRIL 2017**

CONSIDÉRANT QUE M. François Davidson s'est illustré lors de sa participation à la 121<sup>e</sup> édition du marathon de Boston, qui a eu lieu le 17 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'il a réussi la meilleure performance d'un coureur de la région en prenant le 728<sup>e</sup> échelon au cumulatif sur plus de 30 000 participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adresse ses plus sincères félicitations à M. François Davidson pour sa remarquable performance lors de sa participation au 121<sup>e</sup> marathon de Boston.

Adoptée à l'unanimité

**2017-05-181**     **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017 AU 30 AVRIL 2017 AU MONTANT DE 384 399.83 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2017, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 384 399.83 \$ sont disponibles en date du 2 mai 2017.

Alyne Trépanier,  
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu :

QUE des comptes au montant de trois cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-trois cents (384 399.83 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2017-05-182**

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 160, RUE ADRIEN-BÉLISLE (# 2017-04-03) À LA FIRME LES EXCAVATIONS JOVANEX INC., AU MONTANT DE 98 970.48 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 2 mai 2017, deux (2) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de branchement à l'aqueduc de l'immeuble situé au 160, rue Adrien-Bélisle (# 2017-04-03), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Excavations Jovanex Inc., au montant de 98 970.48 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-05-183**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère, et résolu que la séance soit levée à 21 heures 05.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand  
Greffière

André Léveillé  
Maire